

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 6 NOVEMBRE 2017

Procurations : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. André LAURENT, Mme Annie GROUBERT donne pouvoir à M. Xavier ARNAUD.

Absent : M. Renaud MOULIN.

N°42 et N°43 MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCBA :

Monsieur le Maire informe que le Conseil communautaire a délibéré le 14 septembre 2017 et a approuvé la modification des statuts concernant le transfert des compétences au 1^{er} janvier 2018 à savoir :

- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil dispose d'un délai de 3 mois pour délibérer sur ces modifications et à défaut l'avis sera réputé favorable conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du CGCT.

Monsieur le Maire indique que s'il y a transfert de la compétence PLU, les élus devront réfléchir sur la demande à la Communauté de communes de bien vouloir poursuivre ou non la révision du PLU. C'est la Communauté de communes qui deviendra maître d'ouvrage de la révision du document communal. Elle prendra sa décision début 2018.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à la modification de statuts de la CCBA indiqué ci-dessus.

N°44 SUBVENTION ASSOCIATION VIVRE A VINEZAC :

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Julie MALLON, adjointe chargée des associations. Elle indique que l'association Vivre à Vinezac a déposé une demande de subvention d'un montant de 2500€ pour l'aider dans le cadre de la fête du terroir organisée au mois de septembre. Elle donne le montant que la commission association a proposé, soit 1600€. Elle précise que dans les 1600€ est incluse l'aide pour les caricaturistes.

Après délibération le Conseil a décidé d'allouer une subvention d'un montant de 1600.00€ avant la fin de l'année 2017.

Vote : Pour : 12 - Abstention : 2.

N°45 SUBVENTION ASSOCIATION AMICALE DU BASSIN D'AUBENAS :

Monsieur le Maire informe que l'Association du Personnel Intercommunal du Pays d'Aubenas Vals (APIPAV) s'est réunie le 3 octobre 2017 et a décidé de modifier les statuts afin de l'étendre à l'ensemble des 29 communes du territoire et de changer son nom, l'association se dénomme dorénavant Amicale du Bassin d'Aubenas (AMIBA). L'association demande une aide afin d'organiser au mieux la fête de l'arbre de Noël qui doit se dérouler à Mercuer le 15 décembre 2017.

Monsieur le Maire propose un montant de 200€.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité est favorable au versement d'un montant de 200€ à l'association AMIBA.

N°46 SUBVENTION LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Monsieur le Maire propose au conseil de verser une aide à l'association Les Amis de la Bibliothèque pour la participation aux frais de formation des bénévoles, soit un montant de 48€.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité a décidé de verser un montant de 48 € à l'association.

Un élu signale que les activités organisées par la Bibliothèque pendant les vacances de Toussaint sont très appréciées par les enfants, il tient à remercier les bénévoles.

N° 47 VOTE DECISION MODIFICATIVE N°2 :

Monsieur le Maire signale au conseil qu'il faut prendre une décision modificative afin de régulariser des comptes avant la fin de l'année soit :

Emprunts :

Augmentation du capital (+1000€) et diminution des intérêts (-1000€)

Signalétique Information Locale (SIL) :

Augmentation compte « matériel technique » (+5000) et diminution du compte « Participation extension » (-5000)

Après délibération, le Conseil à l'unanimité est favorable à la décision modificative n°2 indiquée ci-dessus.

N°48 AUGMENTATION LOYER BUREAUX PAYS :

Monsieur le Maire indique qu'il est possible d'augmenter le loyer des bureaux du Pays de 0.9%. Il rappelle que le loyer actuel est de 498.72 et qu'il passerait à 503.21€ soit une augmentation de 4.49€.

Après délibération, le Conseil a décidé d'augmenter le loyer de 0.9% à compter du 1^{er} décembre 2017.

Vote : Pour : 13 - Contre : 1.

DIVERS :

- *Mme Mallon signale la demande qu'elle a reçue :*

Peut-on rajouter dans la signalétique d'Information Locale une information destinée aux professionnels (producteurs, artisans..) et dans quelles conditions ?

Les conseillers souhaitent réfléchir sur cette demande avant de se prononcer.

- *Monsieur le Maire rappelle des dates : la cérémonie du 11 Novembre aura lieu à 11h, le repas du CCAS aura lieu le dimanche 17 décembre et les vœux du Maire à la population le vendredi 12 janvier 2018 à la salle polyvalente.*

Séance levée à 22 heures.